VILLE DE SOREL-TRACY

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N^{O} 2647

AVIS PUBLIC est donné que le 1er octobre 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n^{o} 2647 intitulé :

> « Règlement modifiant le Règlement de zonage n^{o} 2222 afin de modifier les limites des zones H-02-416, H-02-417, H-02-418, A-02-503, A-02-507 et A-02-105, de créer les zones H-02-468, H-02-469 et P-02-577 de manière à créer des zones spécifiques au projet Refuge des Patriotes et adopter ou modifier des grilles des spécifications pour ces zones »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 8 octobre 2025 et qu'un certificat de conformité a été émis le 9 octobre 2025, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 10^{e} jour d'octobre 2025.

Le greffier,

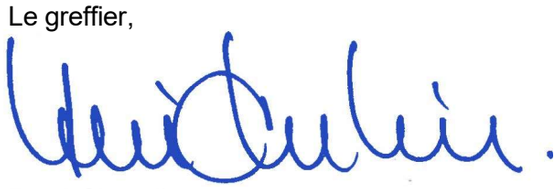

René Chevalier